

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DPVI 189 Subvention au Centre d'information et d'animation du 7e - Inter 7, au titre de l'Intégration

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention au Centre d'information et d'animation du 7e - Inter 7 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 13 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant 5.000 euros est attribuée au Centre d'Information et d'Animation du 7e - Inter7, pour le projet « Cours d'alphabétisation et de FLE (Français Langue Etrangère) » (20145/D00295/2011-04320).

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 5.000 euros, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.